



PIERRE MOSCOVICI  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES  
FINANCES

MARYLISE LEBRANCHU  
MINISTRE DE LA REFORME DE  
L'ETAT, DE LA  
DECENTRALISATION ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

ANNE-MARIE ESCOFFIER  
MINISTRE DELEGUEE AUPRES DE LA  
MINISTRE DE LA REFORME DE L'ETAT,  
DE LA DECENTRALISATION ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE, CHARGEES DE LA  
DECENTRALISATION

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

[www.action-publique.gouv.fr](http://www.action-publique.gouv.fr)

Paris, le 18 juin 2013  
N° 668 / 154

## Emprunts structurés des collectivités locales

Le Gouvernement, dans le prolongement des mesures déjà annoncées en novembre 2012, réaffirme sa volonté d'apporter une solution pérenne et globale au problème des emprunts structurés les plus sensibles, contractés dans le passé par de nombreuses collectivités locales et leurs groupements.

Le Gouvernement proposera la mise en place d'un nouveau fonds de soutien pluriannuel. Ce fonds se verra doté de moyens significatifs, notamment par une contribution du secteur bancaire. Les modalités du fonds seront arrêtées en étroite coopération avec les collectivités locales et viseront en particulier à faciliter la conclusion de transactions entre les banques et les collectivités locales ou leurs groupements, sur une base acceptable par l'ensemble des parties.

Ce nouveau plan tient compte également de la décision récente du tribunal de grande instance de Nanterre. Afin notamment de préserver les finances publiques, le Gouvernement soumettra au Parlement une disposition législative permettant d'assurer la sécurisation juridique des contrats de prêt en cours aux collectivités locales omettant la mention formelle du taux effectif global et de mieux proportionner les conséquences d'une erreur dans le calcul de ce taux.

Les caractéristiques détaillées du dispositif seront précisées lors de la prochaine réunion entre l'Etat et les collectivités consacrée au Pacte de confiance et de responsabilité qui se tiendra en juillet prochain. Les mesures législatives seront proposées au Parlement à l'automne 2013.

### Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI : 01.53.18.40.82

Cabinet de Marylise LEBRANCHU : 01.43.19.23.36

Cabinet de Anne-Marie ESCOFFIER : 01.49.27.45.22